

3 0 JUIN 2016

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2016

Le dix juin deux mille seize, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à Issoudun dans les locaux de Ciclic, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du dix mai deux mille seize.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Mathilde PARIS ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Madame Christine DIACON, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Monsieur Charles FOURNIER ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Marie REYNIER ; Madame Alix TERY-VERBE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGLEMENT A LA SEANCE :

Madame Nathalie ARTIGES-MAUNOURY, chef de service création et diffusion à la direction de la culture et du patrimoine de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 15

- Votants : 21 (dont huit pouvoirs)

REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE CICLIC ANIMATION

Délibération 21-2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Ciclic Animation, la résidence de cinéma d'animation de Ciclic, a déménagé dans le quartier Rochambeau à Vendôme depuis juillet 2015. Au titre de ses activités, elle accueille des équipes de tournage en résidence et propose une programmation culturelle aux habitants du Vendômois.

À cet effet, la grille tarifaire relative aux actions de Ciclic Animation a été actée par la délibération n°24-2015 en date du 4 juin 2015.

Après une année de mise en service, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications à cette grille tarifaire.

Le programme culturel initial prévoyait l'organisation de trois expositions par an. L'entrée de celles-ci était payante à l'occasion de plages horaires spécifiques mais aussi lors des séances et rencontres. La fréquentation à l'exposition proposée en 2015/2016 a été relativement faible au regard du potentiel du lieu. Ciclic Animation a été confrontée à la gratuité des lieux alentours : les Rencontres photographiques, la Triennale d'art contemporain.

Dans ce contexte, et suite à un ajustement du programme d'action culturelle du lieu, il ne sera organisé qu'une unique exposition annuelle, visible de septembre à juillet. L'entrée sera gratuite et accessible uniquement lors des séances et rencontres.

.../...

La suppression de l'entrée aux expositions de la grille tarifaire oblige à revoir les modalités de fonctionnement de la carte d'abonnement (10 séances + 2 entrées exposition : 40 euros).

Il est proposé que celle-ci soit remplacée par une carte de fidélité, gratuite, nominative, d'une durée de 3 ans et qui octroie une place gratuite après l'achat de cinq places.

Le reste des dispositions de la grille tarifaire demeure inchangé.

Au moment de la communication de ces nouveaux tarifs, l'agence informera aussi le public des tarifs pratiqués dans les lieux partenaires de Ciclic Animation :

- Ciné Vendôme, tarif unique à 5.80 €
- Centre culturel des Rottes, gratuité

Enfin, afin de développer la visibilité de la résidence et d'attirer de nouveaux publics, Ciclic Animation a également noué un partenariat avec le Passeport Culturel Etudiant (PCE) proposé par les Universités d'Orléans et de Tours. Tout étudiant détenteur du PCE pourra bénéficier de la gratuité des séances proposées à Ciclic Animation. Les événements de Ciclic Animation seront relayés par la communication des deux universités.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter cette grille tarifaire ;
- de l'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2016.

Votants : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT



